OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

AVIS DE MISE EN CONCURRENCE SUITE À MANIFESTATION D'INTÉRÊT SPONTANÉE
(Article L2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques)

EXPLOITATION DE FOOD TRUCKS PLACE MOSSÉ – VILLE DE NEVERS

La Ville de Nevers a été sollicitée pour l'installation d'un food truck Place Mossé les dimanches soir

Conformément à l'article L 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), s'agissant d'une demande d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique par le biais d'une manifestation d'intérêt spontanée, la commune est tenue de procéder à une publicité avant d'envisager de délivrer cette autorisation, afin de s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

Le présent avis vise à recueillir toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

Durée : un an, non renouvelable par tacite reconduction.

L'emplacement étant situé sur le domaine public, l'autorisation d'occuper ne peut avoir qu'un caractère précaire et révocable et ne saurait en aucun cas être assimilée à un bail commercial ni par conséquent, se voir régie par les articles L 145-1 à L 145-60 du code du commerce.

Cette autorisation n'est pas constitutive de droits réels. Elle peut être retirée à tout moment sans indemnité pour :

- Non-respect des conditions fixées par l'autorisation
- Motifs d'intérêt général
- Non-paiement de la redevance d'occupation du domaine public
- Nuisances importantes et répétitives (sonores ou olfactives) ayant fait l'objet de plaintes ou constatées par les services municipaux
- Non-respect des règles d'hygiène et de sécurité
- Non-respect du projet de food truck présenté lors de la candidature.

Lieux de l'utilisation : **Place Mossé à Nevers les dimanches soir**

Nature de l'activité proposée : véhicule de restaurant ambulante ou « Food Truck ».

Durée de l'occupation : du 14 avril 2024 au 13 avril 2025.

Caractéristiques essentielles : selon arrêté municipal

Redevance : selon les tarifs municipaux consultables auprès du service du domaine public de la Ville de Nevers

Critères de sélection : les propositions seront analysées au regard de critères non hiérarchisés suivants :

- qualité esthétique et intégration dans le site
- valeur technique
- véhicule propre
- gestion des déchets

Dossier de candidature : le dossier de présentation devra comporter :

- la carte nationale d'identité de l'exploitant
- un extrait de K-bis de moins de 3 mois
- une attestation d'assurance correspondant à l'activité
- les moyens techniques mis en œuvre pour l'exercice de l'activité
- la carte permettant l'exercice d'une activité ambulante

Les dossiers doivent être adressés avant le 08/04/2024 à :

Nevers Agglomération

Direction DEII / Management du Territoire

124 route de Marzy – CS 90041, 58027 Nevers cedex